

08/04/2019 : Contenus terroristes en ligne : les plateformes doivent prendre leur responsabilité – Rachida Dati (LR, PPE, Fr)

Rapporteur pour le Groupe PPE, Rachida Dati a fait adopter, en commission des Libertés civiles, de la justice, et des affaires intérieures, le rapport sur la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne, règlement qui sera applicable dans tous les États membres.

Ce texte permettra notamment de désactiver les contenus terroristes signalés dans un délai d'une heure et de les supprimer sur tout le territoire de l'Union, ainsi que d'inciter les plateformes à détecter et supprimer par elles-mêmes ces contenus.

Rachida Dati avait initié cette proposition dès novembre 2015 dans son rapport sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes, dont les principales mesures sont aujourd'hui en vigueur.

Certains États membres se sont déjà saisis de cette problématique comme l'Allemagne, aujourd'hui le Royaume-Uni, et hors de l'Union européenne l'Australie. Rachida Dati s'est félicitée d'être enfin entendue sur la nécessaire mise en cause de la responsabilité des plateformes en ligne sous peine de lourdes sanctions.

Toutefois, elle regrette vivement l'irresponsabilité des groupes de gauche et d'une partie des libéraux qui ont refusé de faire une législation contraignante et utile pour lutter efficacement contre le terrorisme et la radicalisation en ligne.

Elle affirme : « Comme souvent, les députés de gauche, notamment français, ont un double discours: pro-sécurité à Paris, mais ils votent contre ces mesures au Parlement européen. Nous les appelons à la responsabilité pour qu'ils se rallient à nos positions lors du vote de ce texte en séance plénière à Strasbourg la semaine prochaine. L'angélisme n'est pas une politique et les élections européennes doivent nous rappeler notre premier devoir : celui de protéger les citoyens européens ».